KÊR - VILLE DE
Rostrenen

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE ROSTRENEN

Arrêté n° 2025-170

Objet : **Réglementant temporairement la circulation rue des Trois Frères Quelen, rue Olivier Perrin, rue du Roc, rue des Martyrs, rue Joseph Pennec, rue du Général Galliéni, rue Pierre Le Balpe et Avenue Albert Torquéau pour des travaux de pose de boitiers fibre optique, raccordements et tests à partir du 23 juin 2025 jusqu'au 13 décembre 2025.**

Le Maire de la commune de ROSTRENEN,

Vu la loi N°82-123 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1et L 2213-5 et R 2213-1 du code Général des Collectivités Territoriales;
Vu le code pénal, notamment l'article R 610-5 ;
Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8;
Vu l'arrêté interministériel du 6 décembre 2007 relatif au modèle type de dispositif de contrôle de la durée de stationnement urbain ;

Considérant La demande de la société Univers Professionnel en date du 06 juin 2025.

Considérant Que du 23 juin 2025 jusqu'au 13 décembre 2025, des travaux de pose de boitiers fibre optique, raccordements et tests vont être réalisés par la société Univers Professionnel rue des Trois Frères Quelen, rue Olivier Perrin, rue du Roc, rue des Martyrs, rue Joseph Pennec, rue du Général Galliéni, rue Pierre Le Balpe et Avenue Albert Torquéau commune de Rostrenen.
Considérant Qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 23 juin 2025 jusqu'au 13 décembre 2025, il est donné Autorisation d'Entreprendre les Travaux pour la pose de boitiers fibre optique, raccordements et tests, à la société Univers Professionnel.

ARTICLE 2 : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société où sera affichée une ampliation du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services municipaux et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Rostrenen sont chargés de s'assurer de l'exécution du présent arrêté

Rostrenen, le 23 Juin 2025

Le Maire,
Guillaume ROBIC

P.O Flageul Jeanne
Adjoint au Maire

Mairie de ROSTRENEN
COTES D'ARMOR

Le présent acte administratif est certifié exécutoire par son signataire. Il peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de Rennes par voie postale sis 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».